

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/03/2014

Présents : Mrs Laborde, Courty, Lahillade, Riu, Touya, Yvora, Legarrec, Somerville, Lassalle.
Mmes Claverie, Expert, Duverdier, Adoue, Lesgards.

Mme Duverdier Valérie est nommée secrétaire de séance.

***Projet d'évolution du Syndicat d'Initiative en Office de Tourisme.**

Les membres du Syndicat d'Initiative souhaitent présenter au conseil municipal l'étude réalisée avec BGE TEC GE COOP dans le cadre du projet de passage du Syndicat d'Initiative en Office de Tourisme en 2015.

Sachant que la personne mise à la disposition du syndicat d'initiative ces dernières années suit une formation d'anglais spécifique à cette fonction, le plan d'actions se décompose ainsi :

Accueil et information – Structuration de l'offre – Promotion – Animation et coordination.

Ce projet implique la mise aux normes du bâtiment et le financement par l'Office du Tourisme d'un poste à raison de 24 heures mensuels pour une rémunération de 13 700 € annuels.

Le conseil a émis un avis favorable sachant que c'est le prochain conseil élu qui mènera le projet.

Mr RIU est chargé de relancer le bureau APAVE pour la mise en conformité.

***Travaux Eglise et avenants travaux groupe scolaire (rapporteur J.Riu).**

Après avoir étudié en détail les devis proposés pour le nettoyage et démaillage d'une partie de la toiture de l'Eglise et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, (2 abstentions- 2 contre) décide de retenir l'entreprise Mothes pour ses qualifications. Le montant du devis s'élève à : 3828.00 € H.T.

***Approbation des comptes de gestion et administratif 2013 du budget principal de la commune.**

Monique Claverie, Adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, présente le compte de gestion et le compte administratif 2013 de la commune avec les résultats suivants :

Section Fonctionnement : Dépenses : 514 817.64 € Recettes : 541 396.08 €

Section Investissement : Dépenses : 226 109.20 € Recettes : 443 904.56 €

Résultat de l'exercice 2013 : Excédent : 244 373.80 €

Résultat de clôture de l'exercice 2013 : Excédent : 278 032.73 €

Hors présence de Mr le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité (1abstention) le compte administratif et le compte de gestion de la commune.

***Approbation des comptes de gestion et administratif 2013 du budget Pôle Médico-commercial.**

Monique Claverie, Adjointe chargée de la préparation budgétaire, présente le compte de gestion et le compte administratif 2013 du pôle médico-commercial. Les comptes sont arrêtés comme suit :

Section Fonctionnement : Dépenses : 308 577.64 € Recettes : 316 256.64 €

Section Investissement : Dépenses : 308 627.64 € Recettes : 200 000.00 €

Résultat de l'exercice : Déficit : 100 948.64 €

Résultat de clôture de l'exercice 2013 : Excédent : 20 190.40 €

Hors présence de Mr le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité (2 abstentions) le compte administratif et le compte de gestion du pôle médico-commercial 2013.

***DIA : DPU parcelle D n° 809 Lieu dit Coumes et parcelle B n° 163 lieu dit Cassiet.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

***Divers.**

- L'Association sibusate de gymnastique rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé au cours du conseil municipal du 20/09/2012, d'attribuer une subvention de 200 € à cette association pour compenser l'achat de la cloche, installée à l'école. Or, cette somme n'a jamais été versée à l'association qui demande donc la régularisation.

-Viviane PUYO informe le conseil municipal et le Maire de son départ à la retraite le 1^{er} août 2014.

-Suite à l'appel à candidature pour le poste d'agent technique avec le grade de Garde Champêtre, une seule candidature s'est avérée correspondre au poste mais n'a pu être retenue. En attendant qu'une nouvelle procédure soit relancée, Christian Touya sera embauché pour une période de 4 mois pour venir en aide à Jean-Michel SIBE.

-Mr le Maire donne lecture du courrier reçu de Mr Dominique Fialon, Président de l'ASA des Barthes . Ce dernier informe les communes de Saubusse et Rivière qu'il a pris la décision de faire réparer provisoirement le garde corps du Pont de Pierre suite aux dégâts occasionnés lors des inondations. L'édifice étant situé dans le périmètre protégé, toute intervention le concernant aurait dû faire l'objet d'une demande préalable auprès de Mr le Maire et de l'Architecte des Bâtiments de France. De plus ,ces travaux ont été effectués alors que MACS avait prévu de les prendre en charge dans le cadre de sa compétence.

Fin de la séance.